

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
31 janvier 2023

Date d'affichage :
31 janvier 2023

Délibération D2023_001
Suppression d'un poste
d'adjoint suite à décès

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20230206-D2023_001-DE

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT
M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Marianne SPIRITO a été désignée secrétaire de séance.

.....
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.2121-4, R2121-2 et R2121-4 ;

Vu le code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020_021 du 27 mai 2020 fixant à 5 le nombre des adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christian PACCARD en qualité de 5^{ème} adjoint au maire ;

Vu l'arrêté du maire n° 2020_050 portant délégation à Monsieur Christian PACCARD pour exercer les fonctions afférentes à :

- La gestion des ressources humaines,
- Les affaires scolaires et périscolaires,
- La communication.

Suite au décès de Monsieur Christian PACCARD, le conseil municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à la suppression du poste de 5^{ème} adjoint au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression du poste de 5^{ème} adjoint au maire pour la durée du mandat portant ainsi le nombre d'adjoints à 4,
- **DIT** que l'ordre du tableau (annexé à la présente délibération) s'en trouve automatiquement modifié.

DÉPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

COMMUNE :

VIVIERS DU LAC

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 073-217303288-20230206-D2023_001-DE100

habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

17

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Selon les dispositions de l'article R. 2121-2 du CGCT, ce tableau est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	AGUETTAZ Robert	24/11/1955	27/05/2020	18
Premier adjoint	M.	ROBERT Alain	04/10/1958	27/05/2020	19
Deuxième adjoint	Mme	MONANGE Myriam	26/08/1957	27/05/2020	19
Troisième adjoint	M.	CHEVALLIER Christophe	14/05/1970	27/05/2020	19
Quatrième adjoint	Mme	SCAPOLAN Martine	10/03/1951	27/05/2020	19
Conseiller municipal	M.	ANDREYS Stéphane	09/05/1959	15/03//2020	427
Conseiller municipal	M.	CARON Bernard	13/12/1959	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	ANDUGAR Sandrine	14/12/1961	15/03//2020	427
Conseiller municipal	M.	PLUCHE Christian	27/04/1963	15/03//2020	427
Conseiller municipal	M.	GRENARD Michel	30/01/1966	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	MARTINEZ Nathalie	16/03/1967	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	LAPLANCHE Delphine	01/04/1972	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	GINET Jane	16/08/1974	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	MERLIER Séverine	13/12/1977	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	THUILLIER Marlène	24/07/1978	15/03//2020	427
Conseiller municipal	M.	BELLOT Julien	30/05/1981	15/03//2020	427
Conseiller municipal	Mme	SPIRITO Marianne	13/07/1989	15/03//2020	427

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, Viviers du lac, le 6 février 2023



Le Maire,
Robert AGUETTAZ